

**ACCORD PREALABLE POUR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS
D'UNE INTERVENTION DE DESTRUCTION D'UN NID DE GUEPES**

Suivant délibération du 15 mars 2017

Participation de la commune d'Allonne : 45,59 €

Bénéficiaire de l'intervention :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

date et signature,

SOCIETE chargée de l'intervention

Raison sociale :

N° SIREN

Adresse

Intervention faite le

Cachet et signature de la société

Ce document doit être joint avec la facture et un RIB